Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1020260126-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Evolution des tarifs de location de salles

DEL10_2026_01_26

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Eric EVANNO, Anne-Cécile LE CAPITAINE donne pouvoir à Thomas JEGOUX, Véronique ANN donne pouvoir à Myriam PURENNE.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Au vu de l'évolution des usages, une simplification des tarifs et une clarification des modalités de gratuité avaient été engagées en 2024 comme suit :

Equipements	Salle	Association Languidicienne	Autres
Mille Club			125 €
Salles de Kergonan	Salle des Menhirs		
	Activité génératrice de recettes	125 €	Pas de location
	Activité non génératrice de recettes : **gratuit pour le public**	Gratuit	Pas de location
	Salle réunion JP Fouillen	Gratuit	

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1020260126-DE

Salle stade Kergonan	Location uniquement pour ASK, le cercle et boule Kergonanaise	Gratuit	
Cantine de l'école de Kergonan	Repas (uniquement pour l'école Jules VERNE)	Gratuit	
Salle de Treauray	Toute activité, réunions, AG	Gratuit	Pas de location
Salle Jo Huitel	Salle restauration Loto, Bal, Fest Noz, Repas, vente ou déballage	200 €	350 €
	Galette des rois	125€	250 €
	Salle restauration + spectacle Loto, Bal, Fest Noz, AG Repas, vente ou déballage Galette des rois	300 €	600€
	Salle de spectacle Conférence, représentation théâtre, réunions, arbre de Noël, vin d'honneur, AG	Gratuit	250€
Maison des Associations	Salles Azalée et Camélia	Gratuit	Pas de location
Auditorium, EMA	Spectacle vivant sans technique lourde de sonorisation, conférences, débats, projections, présentations audiovisuelles	Gratuit	Pas de location

Il avait été validé les conditions complémentaires suivantes :

- L'utilisateur doit exercer son choix du droit à gratuité ou facturation dès la 1ère réservation de salle, ce choix concernant les salles Jo Huitel et des Menhirs.

- Evénement sur 2 jours : pour association Languidicienne : maintien de la règle de gratuité sur l'événement. Autres : facturation séparée à la journée.

Un forfait nettoyage de 100€ a également été ajouté en 2025 en cas de restitution non conforme à l'état initial des équipements.

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les éléments nouveaux ci-dessous :

- L'utilisateur doit exercer son choix du droit à gratuité ou facturation dès la 1ère réservation de salle, ce choix concernant les salles Jo Huitel, des Menhirs ou l'auditorium.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1020260126-DE

Equipement	Usage	Autre collectivité	Professionnel
Bureau résidence des fleurs (tarif journée)	Usage compatible avec la présence d'un cabinet médical	20 € HT + 4 € charges	30 € HT + 4 € charges
Bureau résidence des fleurs (tarif demi-journée)	Usage compatible avec la présence d'un cabinet médical	12 € HT + 4 € charges	15 € HT + 4 € charges

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 12 janvier 2026 ;

➲ **APPROUVE** les conditions tarifaires suivantes :

Equipements	Salle	Association Languidicienne	Autres
Mille Club			125 €**
Salles de Kergonan	Salle des Menhirs		
	Activité génératrice de recettes	125 €*	Pas de location
	Activité non génératrice de recettes : **gratuit pour le public**	Gratuit	Pas de location
	Salle réunion JP Fouillen	Gratuit	
Salle stade Kergonan	Location uniquement pour ASK, le cercle et boule Kergonanaise	Gratuit	
Cantine de l'école de Kergonan	Repas (uniquement pour l'école Jules VERNE)	Gratuit	
Salle de Treauray	Toute activité, réunions, AG	Gratuit	Pas de location
Salle Jo Huitel	<u>Salle restauration</u> Loto, Bal, Fest Noz, Repas, vente ou déballage	200 €*	350 €**
	Galette des rois	125€*	250 €**
	<u>Salle restauration + spectacle</u> Loto, Bal, Fest Noz, AG Repas, vente ou déballage Galette des rois	300 €*	600€**
	<u>Salle de spectacle</u> Conférence, représentation théâtre, réunions, arbre de Noël, vin d'honneur, AG	Gratuit	250€**

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1020260126-DE

Maison des Associations	Salles Azalée et Camélia	Gratuit	Pas de location
Auditorium, EMA	Spectacle vivant sans technique lourde de sonorisation, conférences, débats, projections, présentations audiovisuelles	Gratuit	Pas de location

Equipement	Usage	Autre collectivité	Professionnel
Bureau résidence des fleurs (tarif journée)	Usage compatible avec la présence d'un cabinet médical	12 € HT + 4 € charges	20 € HT + 4 € charges
Bureau résidence des fleurs (tarif demi-journée)	Usage compatible avec la présence d'un cabinet médical	6 € HT + 4 € charges	10 € HT + 4 € charges

- L'utilisateur doit exercer son choix du droit à gratuité ou facturation dès la 1ère réservation de salle, ce choix concernant les salles Jo Huitel, des Menhirs ou l'auditorium.

* Evénement d'associations languidiciennes ouvert au public sur plusieurs jours : gratuité uniquement pour la première journée et facturation les journées suivantes suivant les tarifs en cours.
NB : Les temps non ouverts au public (journée de préparation/de rangement) ne sont pas facturés.
** Location par des associations extérieures : dans le cadre de l'organisation d'un évènement à but lucratif dont toutes les recettes sont reversées à une action d'intérêt général, la gratuité pourra être accordée au cas par cas après validation du Maire.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

